

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 / BUDGETS PRIMITIFS 2020

Préambule :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les modalités de publicité des budgets et des comptes des Communes prévoit à son avant dernier alinéa qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Conformément à l'alinéa suivant du même article, ce document a vocation à être mis en ligne sur le site internet communal.

Il se veut un complément aux rapports sur les orientations budgétaires adressés aux membres du Conseil Municipal (Document lui aussi mis en ligne sur notre site internet) mais dans une rédaction plus accessible aux non-initiés aux finances publiques locales.

Introduction :

Les finances de la Commune de SAINT-NABORD sont retracées au sein de 6 budgets, 1 budget principal et des budgets annexes individualisant certaines opérations (généralement assujetties à TVA) : Eau potable, assainissement, forêt, chaufferie bois et lotissement Plein Soleil.

Chaque budget est divisé en 2 sections au sein desquelles on trouve des dépenses et des recettes :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : Sont retracées les dépenses courantes, de personnel, d'achats de fourniture, d'entretien, les intérêts de la dette, ... Ce qui sert à « fonctionner ».
 - En recettes : Dans l'ordre d'importance, les impôts et taxes, les dotations d'État, les produits des services, les revenus du patrimoine, ...
- Section d'investissement :
 - En dépenses : Comme son nom l'indique là aussi, on y retrouve les différents investissements réalisés (création ou gros entretien de voiries et réseaux, de bâtiments ou infrastructures) ainsi que le capital des emprunts.
 - En recettes : Les subventions obtenues pour financer les investissements et, si nécessaire, les emprunts.

L'objectif est simple : fonctionner le plus économiquement possible pour investir un maximum.

Ainsi, la section de fonctionnement doit avoir un résultat excédentaire pour financer la section d'investissement qui est souvent déficitaire, le tout devant globalement au minimum s'équilibrer.

L'année budgétaire est calquée sur l'année civile. Chaque document concerne donc une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Elle débute par l'adoption du budget primitif (avant le 15 avril), document prévisionnel qui pourra, le cas échéant, être complété en cours d'année par un ou plusieurs budgets supplémentaires ou décisions modificatives de crédits.

Ces documents doivent être équilibrés en dépenses et en recettes et, ce, dans chaque section (seul un suréquilibre, soit plus de recettes que de dépenses, en investissement est possible).

Elle s'achève par l'adoption du compte administratif produit par le Maire (avant le 30 juin) et qui doit être en tous points conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui est un agent de l'État dont les services nous contrôlent et sont chargés des encaissements des recettes et des décaissements des dépenses.

Ces deux documents reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année. S'en dégage un résultat.

Il y a 1 budget primitif, 1 compte de gestion et 1 compte administratif par an et par budget (18 documents au total).

Traditionnellement, à SAINT-NABORD, les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs précèdent ceux des budgets primitifs et reprennent les résultats de l'année écoulée.

Budget principal :

Le budget principal concerne l'ensemble des travaux et services qui ne sont pas individualisés au sein de budgets annexes.

Le tableau ci-dessous retrace les principales masses de dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal pour les années 2011 à 2017. Pour une meilleure lisibilité, les chiffres ont été retravaillés selon la méthodologie résumée en-dessous du tableau.

L'excédent net de fonctionnement constitue la part des recettes de fonctionnement de l'exercice qui a été « économisée » sur le fonctionnement courant et le remboursement de la dette, et qui peut donc être investie.

Fonctionnement réel - Budget principal	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	évolution 2018/2019
Dépenses								
Frais généraux	1 139 400	1 174 639	1 210 454	1 178 427	1 284 187	1 256 353	1 171 087	- 6.79%
Personnel	1 465 770	1 434 846	1 560 434	1 498 751	1 571 228	1 610 149	1 578 845	- 1.94%
Autres charges	401 884	403 504	401 241	395 626	388 287	371 703	381 887	+ 2.74%
Intérêts dette	87 784	76 228	66 971	58 442	50 430	42 732	35 837	- 16.14%
Exceptionnel	1 638	2 810	16 952	6 200	2 670	2 489	7 370	+ 196.1%
Totaux	3 096 476	3 092 027	3 256 052	3 137 446	3 296 802	3 283 426	3 175 026	- 3.30%
Recettes								
Produits services	252 109	254 845	239 224	254 828	213 293	286 554	243 890	- 14.89%
Impôts et taxes	2 656 424	2 688 785	2 724 303	2 732 247	3 129 022	3 073 650	3 118 661	+ 1.46%
Dotations État	1 308 126	1 305 449	1 282 371	1 094 455	714 136	723 392	728 617	+ 0.72%
Autres produits	59 506	86 666	84 865	83 976	91 134	99 818	92 024	- 7.81%
Totaux	4 276 165	4 335 745	4 330 763	4 165 506	4 147 585	4 183 414	4 183 192	- 0.01%
Résultat								
Excédent brut	1 179 689	1 243 718	1 074 711	1 028 060	850 783	899 988	1 008 166	+ 12.02%
Capital dette	242 178	246 653	198 514	188 351	193 605	186 734	178 131	- 4.61%
Excédent net	937 511	997 065	876 197	839 709	657 178	713 254	830 035	+ 16.37%

Chiffres retravaillés - Méthodologie employée :

Montants arrondis à l'euro, TTC pour le budget général et HT pour les budgets annexes, hors opérations d'ordre et recettes exceptionnelles.

Frais généraux = chapitre 011

Personnel = chapitre 012 - (en recettes : chapitre 013 + compte 70841 reversement frais de personnel budgets annexes)

Autres charges = chapitre 65 (subventions association, participation regroupements intercommunaux, indemnités d'élus) - compte 657354 (transfert budgets annexes)

Intérêts dette = chapitre 66 - en recettes chapitre 76

Exceptionnel = chapitre 67

Produits des services = chapitre 70 (redevances services péri et extrascolaires, occupation domaine public, ...) - compte 70841 (reversement frais de personnel budgets annexes)

Impôts et taxes = chapitre 73 (impôts locaux, attributions de compensation, ...) - chapitre 014 en dépenses

Dotations d'État = chapitre 74

Autres produits = chapitre 75 (revenus du patrimoine : loyers, ...) - compte 7551 (transfert budgets annexes)

Dépenses :

Grâce notamment à une stricte politique d'engagement des dépenses, les frais généraux retournent à leur niveau de 2014 et, ce, malgré une conjoncture toujours aussi défavorable (inflation, prix des carburants, ...).

S'agissant des dépenses de personnel, malgré de nouvelles mesures ne dépendant pas des communes (augmentation du SMIC et des cotisations retraite), leur niveau est en baisse du fait du non remplacement d'un départ en retraite.

Les autres charges sont globalement des lignes stables. La différence est liée à la subvention à la Société de Tir qui revient dans le giron de la Commune suite à la décision de la Communauté de Communes.

Les intérêts de la dette baissent du fait de l'absence de nouveaux emprunts.

Les dépenses exceptionnelles sont relativement variables mais leur montant est assez faible.

Au global, les dépenses de fonctionnement baissent de 3.3%. Ces efforts devront être maintenus car l'État a prescrit pour la période 2018/2022 une hausse annuelle limitée à 1.2%, inflation comprise.

Recettes :

Les produits des services baissent mais cela est dû à un décalage de certaines recettes de 2017 en 2018.

Malgré la baisse des taux votée en 2018 et grâce au dynamisme des bases, les recettes d'impôts et taxes augmentent. 2017 a marqué la fin d'un cycle triennal de baisse des dotations d'État dont presque la moitié ont été perdues, entraînant une baisse non compensable de nos recettes.

Cette tendance s'est poursuivie en 2018 et 2019 mais de manière moins significative.

D'une manière générale, la Commune devra s'accoutumer à une diminution durable de ses recettes.



Taux des taxes locales :

Depuis l'année 2017, la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) perçoit seule la fiscalité sur les entreprises en lieu et place des Communes.

Ainsi, 7 recettes (6 taxes et impôts et 1 quote-part des dotations d'État) anciennement attribuées aux Communes le sont maintenant à la CCPVM. En contrepartie, un montant censément équivalent leur est reversé par cette dernière. En 2019, SAINT-NABORD a donc perçu 1 563 081 € d'attribution de compensation.

Les conseils Municipaux ne votent dès lors plus que les 3 taux de taxes dites « ménages ».

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la situation 2019 et la projection pour 2020 concernant SAINT-NABORD :

Taxes	2019			2020		
	Base réelle	Taux	Produit	Base estimée	Taux envisagés	Produit estimé
Taxe d'habitation	4 381 538	11.08%	485 474	4 420 972	11.08%	489 844
Taxe foncière bâti	4 584 006	13.75%	630 197	4 639 014	13.75%	637 864
Taxe foncière non bâti	106 900	35.76%	38 227	108 183	35.76%	38 686
Total			1 153 899	Total		1 166 394

En 2018, une baisse des taux communaux devant permettre de compenser la hausse appliquée au niveau de la Communauté de Communes en 2017 a été décidée. **La somme ainsi rendue aux Navoiriauds a été de 97 244 € en 2019** tenant compte de la hausse forfaitaire des bases actée au niveau national de 2.16%.

Il est à rappeler que 2018 a vu le début de l'application de la réforme de la taxe d'habitation votée par le Parlement :

Pour rappel, la taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire. La loi de finances pour 2018 a prévu à terme de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, se traduisant à compter de 2018 par un dégrèvement progressif sur 3 années. Suite à une décision du Conseil Constitutionnel, le même dispositif est désormais prévu pour les 20% restant qui verront leur taxe d'habitation baisser sur 3 ans jusqu'à disparaître en 2023.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources ont bénéficié d'un abattement de 30% de leur cotisation de taxe d'habitation de 2018 puis 65% sur celle de 2019 et ce sera 100% en 2020.

Investissements :

Dépenses d'équipement - Budget principal	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	569 283	2 928 193	1 170 828	604 520	479 411	1 169 757	743 068	1 258 255

Ces chiffres sont assez cycliques car sont traditionnellement liés aux rythmes électoraux. Les pics correspondent à l'aboutissement de programmes d'investissements pluriannuels importants.

En 2018, outre le programme annuel de voirie, ces dépenses ont concerné principalement travaux de requalification du quartier HLM du Centre en partenariat avec VOSGELIS et les premières dépenses pour les Rues du Centre et de Sous-Froid. La toiture de l'école maternelle des Breuchottes a été refaite.

Ont en outre été préparés les gros chantiers qui devraient aboutir en 2020 : Contrat de performance énergétique relatif à l'éclairage public, révision du plan Local d'Urbanisme, relève et géolocalisation des réseaux communaux

Sont aussi programmés sur 2020 divers travaux : Aménagement de carrefour à Rouveroye, Réfection du mur du cimetière côté RN57, ... et un gros programme de voirie.

Ratios réglementaires joints aux documents budgétaires :

	SAINT-NABORD 2019	Moyennes strate 3500/5000 hab.
Dépenses réelles de fonctionnement/population	797.27	907.00
Produit des impositions directes/population	265.38	493.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 086.62	1 091.00
Dépenses d'équipement brut/population	289.99	259.00
Encours de dette/population	204.35	857.00
DGF/population	92.41	163.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement.	51.96%	54.40%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	77.15%	90.90%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26.69%	23.70%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	18.81%	78.50%

Même sans se plonger dans le détail de ces calculs, la comparaison par rapport à la moyenne nationale des communes de taille équivalente permet de mettre en avant : Des dépenses de fonctionnement, des produits d'imposition et des dépenses d'équipement brut inférieurs à la moyenne, des recettes réelles de fonctionnement dans la norme.

Les statistiques les plus remarquables sont celles liées à la dette (confirmation au § dette ci-dessous) : encours de dette plus de 4 fois inférieur à celui de la strate.



Budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement » :

Ces budgets retracent les dépenses et recettes liées au réseau d'adduction d'eau potable pour l'un (captage, réservoirs, stations de neutralisation, canalisation de distribution jusqu'au compteur) et au réseau d'assainissement pour l'autre (réseau de collecte des eaux usées et en partie pluviales, postes de refoulement et station d'épuration).

Ces deux services sont intégralement et historiquement gérés en régie municipale par les services techniques.

Leurs dépenses et recettes propres doivent s'équilibrer seules, sans aide du budget principal et donc du contribuable.

La configuration géographique de SAINT-NABORD (3 850 hectares sur 13.5 kilomètres du nord au sud et un habitat très épars) induit des réseaux et donc des coûts fixes importants :

- En eau potable : ce ne sont pas moins de 15 sources et 1 puisage captés vers 5 groupes de réservoirs et stations de neutralisation dont l'eau parcourt les 74.2 km de réseau pour alimenter nos presque 2 000 abonnés.
En outre, certains Navoiriauds consomment de l'eau venant d'ELOYES, POUXEU ou BELLEFONTAINE.
- En assainissement : Environ 2/3 des abonnés à l'eau sont raccordés au réseau collectif d'assainissement. Les autres disposent d'une installation d'assainissement non collectif et ne sont pas concernés par ce budget. La Commune dispose de sa propre station d'épuration (qui recueille les effluents du secteur Centre-Longuet) et compte 6 postes de refoulement, 6 déversoirs d'orages et 1 bassin de pollution. Une partie des effluents Navoiriauds est en outre traitée par la station d'épuration d'ELOYES (secteur Bois Joli / Encensement) et par celle du SIVOM, syndicat géré en commun avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT (Moulin / Breuchottes / Fallières).

Le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVM rendu légalement obligatoire en 2020 au plus tard est finalement reporté à 2026.

Évolution 2014/ 2021 des tarifs et du montant d'une facture type de 120 m3 :

(Années mentionnées sont les années de facturation et correspondant donc à la consommation de l'année précédente.)

Montants en € HT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
prix du m3 eau potable	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,47 €	1,47 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €
Abonnement	72,84 €	72,84 €	73,56 €	74,40 €	74,40 €	72,91 €	72,91 €	72,91 €
consommation	175,20 €	175,20 €	175,20 €	176,40 €	176,40 €	172,87 €	172,87 €	172,87 €
Total Facture hors taxes	248,04 €	248,04 €	248,76 €	250,80 €	250,80 €	245,78 €	245,78 €	245,78 €
Hausse/baisse totale	1,68 €	0,00 €	0,72 €	2,04 €	0,00 €	-5,02 €	0,00 €	0,00 €
% d'évolution eau potable	0,68%	0,00%	0,29%	0,82%	0,00%	-2,00%	0,00%	0,00%
prix du m3 assainissement	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,39 €	1,39 €	1,36 €	1,36 €	1,36 €
Abonnement	12,36 €	12,36 €	12,48 €	12,60 €	12,60 €	12,35 €	12,35 €	12,35 €
consommation	165,60 €	165,60 €	165,60 €	166,80 €	166,80 €	163,46 €	163,46 €	163,46 €
Total Facture hors taxes	177,96 €	177,96 €	178,08 €	179,40 €	179,40 €	175,81 €	175,81 €	175,81 €
Hausse/baisse totale	1,32 €	0,00 €	0,12 €	1,32 €	0,00 €	-3,59 €	0,00 €	0,00 €
% d'évolution assainissement	0,75%	0,00%	0,07%	0,74%	0,00%	- 2,00%	0,00%	0,00%

Ces tarifs ne comprennent pas les redevances que nous percevons au bénéfice de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse via les factures d'eau (par m3 : 0.350 € HT pour la Redevance pour pollution de l'eau et 0.233 € HT pour la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte) et la TVA qui s'applique sur l'ensemble (5.5% pour l'eau / 10% pour l'assainissement) au profit de l'État.

Eau potable :

En 2019, les dépenses de fonctionnement ont été stables par rapport à 2018 (si on exclut l'opération comptable de reprise des rattachements des redevance Agence de l'eau), un peu plus de 420 000 € pour 560 000 € de recettes (pour environ 190 000 m3 vendus), soit un excédent de 140 000 €.

Outre 33 000 € de capital de dette, 170 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (renouvellement des compteurs et autre matériel d'exploitation et, surtout, requalification du quartier HLM du Centre, ...).

En 2020, les travaux du volet eau des trottoirs des Rues du Centre et de Sous froid seront réalisés. Le renouvellement des réseaux, compteurs et poteaux d'incendie se poursuivra.

Le volet Eau du programme pluriannuel d'informatisation et de géolocalisation des réseaux sera réalisé en bonne partie sur 2020. L'expérimentation envisagée d'un système d'injection de CO2 et/ou de soude pour lutter contre la dureté de l'eau sera complété d'un test de reprise d'un de nos bacs de neutralité ouverts.

Sur ce budget, certaines réserves ont dû être constituées pour faire face à des travaux très importants à venir (potentiellement 100 000 € pour chacune des 5 stations de traitement) du fait de la disparition progressive du calcaire marin qui nous sert aujourd'hui à neutraliser l'eau captée pour la rendre moins agressive.

À ce jour, l'épargne réalisée paraissant suffisante, une phase de réduction des tarifs a été enclenchée (- 2% en 2019).



En 2020, cette baisse a été consolidée et les tarifs ont donc été maintenus à l'identique.

Un travail important est mené au quotidien pour améliorer notre rendement de réseau qui a été faible en 2016 et 2017 (aux alentours de 55% alors qu'il était de 10 points de plus en 2014/2015) du fait d'une importante fuite qui a été difficile à localiser. Ce travail a payé en 2018 avec un retour à 66.6%. Il sera poursuivi.

Assainissement :

Pour rappel, 2018 avait été l'année de la résolution du litige qui nous opposait à la Commune de REMIREMONT depuis 2010 à propos de la facturation qui nous est imposée en contrepartie de l'emprunt des réseaux d'assainissement Romarimontains afin d'atteindre la station d'épuration du SIVOM. Après expertise judiciaire, notre participation avait été à un niveau plus acceptable (- 50 à - 70% selon les années) via l'application d'une nouvelle formule de calcul.

Comme attendu, nos dépenses sont donc revenues à un niveau normal, soit un peu moins de 300 000.00 €.

Les recettes, elles aussi, retrouvent peu à peu le rythme de croisière. Ce sera le cas en 2020 avec la stabilisation de la participation au pluvial.

Ainsi, l'excédent 2019 revient lui aussi à un niveau habituel (98 000 €). Outre 29 000 € de capital de dette, 105 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (acquisition de matériel d'exploitation, extension de réseau impasse du cerf, requalification des HLM du Centre en partenariat avec VOSGELIS, ...).

En 2019, l'étude concernant l'avenir de notre station d'épuration datant des années 1970 a été finalisée et une décision a été arrêtée, à savoir de retenir le scénario 2a : Création d'une nouvelle station 1850 EH à proximité (site actuel). Le coût global de l'opération est estimé à 1 600 000 € HT Dont une moitié pourra être financée sur nos réserves. Un emprunt sera nécessaire pour le reste.

2020 sera consacrée de ce point de vue au recrutement du maître d'œuvre et à ses études. Une étude en vue de l'extension du réseau collectif à la route de Raon-aux-Bois sera aussi lancée.

Le programme pluriannuel précité d'informatisation et de géolocalisation des réseaux concernera aussi l'assainissement.

En 2020, la baisse des tarifs engagée en 2019 (- 2%) a été consolidée et les tarifs ont donc été maintenus à l'identique.

Budget annexe « Forêt » :

Contrairement aux autres budgets annexes rendus obligatoires par la réglementation comptable, celui de la forêt est facultatif car il ne s'agit pas à proprement parler d'un service commercial mais d'un démembrement du budget principal.

Il permet de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier et gérée à ce titre avec l'assistance de l'Office National des Forêts, soit près de 1 150 hectares.

Notre forêt ayant de longue date été gérée durablement, elle produit traditionnellement chaque année d'importantes recettes et donc des excédents intéressants qui peuvent être reversés au budget principal (100 000.00 € en 2017 et 2019 / 150 000.00 € en 2018 pour des recettes annuelles pouvant varier de 150 000.00 € à 300 000.00 € par an selon la conjoncture).

Afin qu'elle soit préservée d'une exploitation trop intensive, sa gestion est réglementée par un plan d'aménagement. Le plan actuel couvre la période 2015/2034 et prévoit un volume annuel moyen de coupe de 6 000 m³.

Cependant, du fait de la sécheresse et de la faible pluviométrie, notre forêt (et notamment ses résineux qui sont les bois habituellement les mieux valorisés) a subi depuis 2018 l'attaque de scolytes entraînant une baisse importante de nos recettes (145 000.00 € en 2019 après 175 000.00 € en 2018 contre 280 000.00 € en 2017) et un résultat négatif : - 36 000.00 €.

Même si cela doit être relativisé au regard du virement précité sur le budget communal (les dépenses hors virement restent maîtrisées), la situation d'aggrave : A ce jour, c'est l'équivalent d'une année de récolte, soit 6 000 m³ qui sont touchés et dont la valeur est très fortement dépréciée.

Ce budget ne dispose plus de réserves après une très mauvaise année 2019. Et 2020 s'annonce encore plus défavorable au regard du volume touché par les scolytes dont l'apparition oblige à exploiter les parcelles touchées, augmentant nos dépenses sans que le bois puisse être correctement valorisé dans un marché saturé.

Selon les estimations de l'ONF, les recettes 2020 devraient atteindre les 110 000.00 €.

Le programme de travaux 2020 est, quant à lui, dans la moyenne des dernières années : 106 973.40 € HT.

Budget annexe « Chaufferie Bois » :

Ce budget fait suite à la création, en 2006, d'une chaufferie centralisée fonctionnant principalement au bois et d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter en chaleur plusieurs bâtiments publics, les logements communaux du centre ainsi que 80 logements VOSGELIS.

Le raccordement des différents bâtiments a eu lieu progressivement entre décembre 2007 (à ce jour : Mairie, Église, CSC, groupe scolaire des Herbures) et avril 2008 (logements VOSGELIS).



Cette installation dont les coûts d'exploitation ont été optimisés et stabilisés notamment par la conclusion en 2012 d'un contrat sur 8 ans avec un gestionnaire privé (ENGIE, ex-COFELY GDF SUEZ) autour de 200 000.00 € par an souffre d'une insuffisance originelle de recettes ne permettant de dégager, les bonnes années, guère plus que 10 000.00 € d'excédent et, ce, malgré une importante subvention d'équilibre versée par le budget principal (18 553,27 € HT en 2019).

Des discussions sont en cours depuis plusieurs années maintenant en vue d'une hausse des tarifs de vente de chaleur à VOSGELIS mais elles peinent à aboutir, notre engagement réciproque ayant été fixé initialement à 14 ans. Il s'achèvera en 2021/2022.

Grâce notamment à une faible rigueur climatique, l'exercice 2019 s'achève avec un excédent très correct de 19 570.43 € (montant qui correspond quasiment à la participation communale précitée).

Grâce à cela, 2020 sera peut-être la première année sans subvention d'équilibre (sans nouvel investissement et si le climat est accommodant ...).

Budget annexe « Lotissement le Plein Soleil » :

Ce budget a été créé en prévision de l'aménagement d'un lotissement communal au lieudit « Le Plein ».

10 parcelles ont été aménagées soit un total de 17 367 m² pour un coût global de 238 719.30 € HT entre 2011 et 2014.

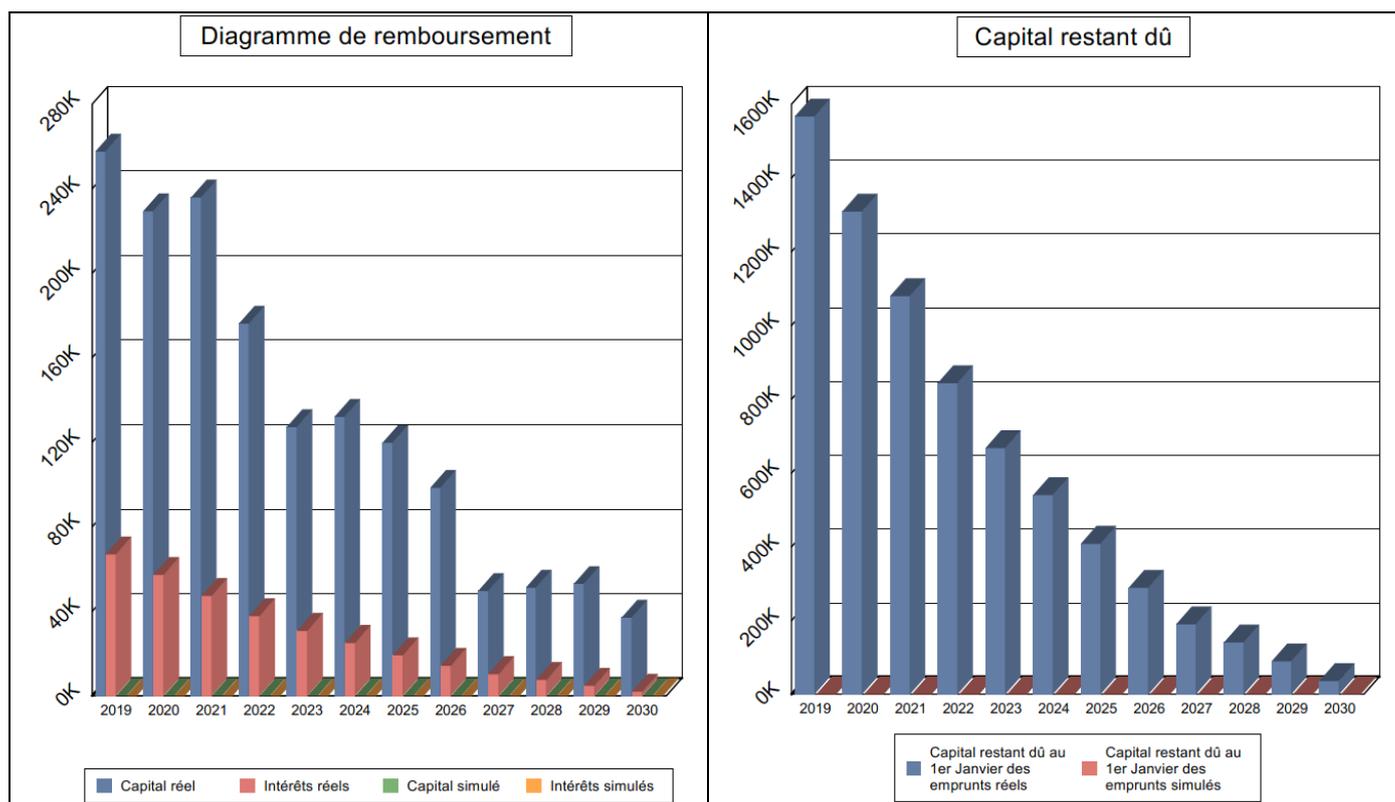
Au 31/12/2019, 8 parcelles étaient vendues.

La vente des deux parcelles restantes devrait générer une recette de 161 865.00 € HT.

Une fois toutes les ventes réalisées, ce budget sera clôturé. Il devrait alors avoir dégagé un excédent global d'environ 410 000.00 €.

Dettes - Tous budgets :

La dette communale est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe dont les plus récents datent de 2010. Nos contrats, notamment les coûts d'éventuels remboursements anticipés, ne permettent pas d'envisager une renégociation fructueuse de cette dette qui serait éteinte, à ce jour, en 2030 (2025 pour l'assainissement).



Notre capacité de désendettement (dette tous budgets / marge brute d'autofinancement du seul budget communal) au 31 décembre 2019 est de 1.446 année. Pour la seule dette du budget principal, on tombe à 0.943 année.

Ainsi, la politique de réduction de la dette menée à SAINT-NABORD depuis 2010 conduit à une situation très satisfaisante de l'endettement.

À parité avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT, la Commune garantit à hauteur du tiers de leur encours deux emprunts au profit de la maison de retraite « le Home Fleuri » contractés en 2003 et 2008 pour des montants respectifs de 250 000 € et 3.8 millions d'euros (notre part du capital restant dû au 31/12/2019 : 24 292.59 € et 765 798.18 €).

